Introduction Symposium Référent en Démence : un choix démentiel ?

Wépion le 27 octobre 2015

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualité,

Permettez- moi tout d’abord d’excuser monsieur le Ministre Maxime Prévot qui ne pourra être des nôtres aujourd’hui car retenu au Parlement wallon au sein de la commission de la Santé.

Il m’a demandé de vous lire ces quelques mots tout en vous encourageant à œuvrer au quotidien pour le bien-être des personnes atteintes de démence !

La Charte Européenne *des droits et des responsabilités des personnes âgées nécessitant des soins et une assistance de longue durée* stipule que *« La dignité humaine est un droit inviolable.*

 *L’âge et la perte d’autonomie ne peuvent à eux seuls justifier des restrictions aux droits de l’homme et aux libertés civiles inaliénables reconnus par les normes internationales et consacrés dans les constitutions démocratiques. ».*

La maladie de type Alzheimer n’est donc pas une finalité et aucun ne peut être réduit à sa maladie. Les personnes atteintes de troubles cognitifs majeurs peuvent encore disposer d’une bonne qualité de vie.

Nous savons tous que la maladie de type Alzheimer est une problématique de santé publique importante.

 *L’Observatoire wallon de la santé* a réalisé en 2014, une estimation de la prévalence de cette maladie : en Wallonie, environ 40.000 personnes sont atteintes de la maladie de type Alzheimer ou autres maladies apparentées. Dernières statistiques, selon l’étude *Qualidem* de 2006, près de 31% des 90 ans et plus sont atteints d’une forme de démence. Parmi ces personnes, environ 60% souffrent de la maladie d’Alzheimer. Or, en maison de repos et de soins, la moyenne d’âge des résidents est d’environ 82 ans.

 Il n’est donc pas étonnant de voir, dans les établissements pour personnes âgées, une proportion dite « anormalement » supérieure de personnes atteintes de troubles cognitifs majeurs. Celle-ci est estimée à +/- 30% dans les MRS.

Dans le cadre du Protocole 3 (2005), il a été décidé d’améliorer l’offre de soins et la prise en charge des personnes avec une démence. Pour ce faire et conscient de l’importance d’une prise en charge adapté et cohérente de ces pathologies de type Alzheimer et apparentées, l’INAMI a édité le 30 juin 2015 une circulaire relative à la fonction de référent pour la démence dans les maisons de repos et les MRS.

Cette circulaire permet depuis, de désigner un référent pour la démence.

Elle *« fournit aux établissements qui souhaitent engager une personne de référence pour la démence au sein de leur équipe, les renseignements et les directives relatives aux conditions de financement INAMI. Outre une description de fonction, elle reprend également l’ensemble des éléments exigés en termes de formation. Elle a également pour objet de donner aux organismes de formation les directives à suivre dans le cadre de la reconnaissance des formations prévues par le SPF Santé Publique ».*

Cette nouvelle fonction a pour objectif de relever un double défi ; 1) le 1er défi, c’est d’être la personne de ressource tant à l’intérieur qu’à l’extérieur des murs de l’établissement pour aînés

2) le 2ème défi, c’est de répondre aux problématiques de prise en charge des résidents présentant une maladie de type Alzheimer ou apparentée.

En effet, les professionnels des maisons de repos accompagnent et soignent au quotidien des personnes qui, bien souvent, se situent à un stade avancé de la maladie. Les référents en Démence, spécifiquement formés, soutiennent leurs collègues dans l’accompagnement de résidents avec des troubles cognitifs majeurs, proposent des pistes de réflexions et parfois mêmes des solutions ; Leur soutien est important au sein de l’équipe qui peut parfois être désemparée.

Mais qui sont les référents en Démence ? Quels sont leurs profils ? Que savons-nous de leurs vécus? Comment sont-ils intégrés au sein de leur équipe ? Ce symposium nous permettra certainement de mieux connaître leur fonction et de dessiner les perspectives de leur métier ; métier qui est en perpétuel questionnement.

Ce symposium nous permettra et plus précisément vous permettra aussi de :

* De porter un regard constructif et positif sur la fonction
* De cibler les tâches afférentes à cette fonction
* De favoriser l’ancrage de la fonction au sein des institutions
* Et enfin d’encourager l’échange et de faciliter le débat entre pairs

Bref, le domaine est large et mérite bien que des professionnels comme vous, puissent débattre une journée complète sur ce sujet.

Monsieur le Ministre tient donc à remercier les organisateurs pour leur initiative et tient également à vous préciser qu’il continuera à rester attentif au développement de cette fonction qui est indispensable dans la prise en charge globale de la personne âgée.

Je vous remercie pour votre attention.

Wépion le 27 octobre 2015